



# Les sentinelles des Chardonnerets

## Charte du réseau

### Objectif :

La commune de Saint-Pierre d'Oléron souhaite encourager les pratiques vertueuses respectueuses de l'environnement mises en œuvre par les habitants du territoire dans leur jardin, aux abords de leur propriété, devant leurs pieds de murs... Dans le cadre de la valorisation des centres bourgs de Saint-Pierre, La Cotinière et tous les petits villages autour, le réseau des Sentinelles des Chardonnerets veillera au retour en douceur de la nature au cœur des espaces urbains privés et partagés. L'objectif essentiel est de favoriser et protéger la biodiversité, faune/flore, dans nos petites cités.

Afin de valoriser cet engagement et susciter l'essaimage, la commune offrira aux sentinelles signataires de la charte, un petit trophée « Chardonneret » (oiseau emblématique d'Oléron autrefois) à apposer sur leur mur d'enceinte ou leur façade, en bordure de propriété, sur leur boîte aux lettres, portail ou clôture.



## ARTICLE 1 : Engagement de la commune de Saint-Pierre d'Oléron.

Les pratiques d'entretien doivent être modifiées pour une plus grande végétalisation des rues, réduire le désherbage mécanique, compenser l'abandon des produits phytosanitaires et proposer aux habitants un cadre de vie favorisant la biodiversité, la réduction des pollutions et une nouvelle approche de la nature en ville.

La commune s'engage à accompagner la sentinelle et peut proposer une aide technique à la réalisation des projets.

Elle autorise l'occupation du domaine public à titre gratuit dans le cadre de cette action, après vérification et validation de la candidature et du projet au regard des normes et conditions à respecter : 1,40 m de passage minimum sur trottoir, accès aux propriétés riveraines, présence des réseaux, travaux en prévision...

Lorsque la largeur du trottoir est supérieure à 1,50 m :

Sur demande, la commune réalise les fosses comprenant l'apport d'un substrat adapté et fournit la liste des plantes vivaces autorisées.

Lorsque la largeur du trottoir est inférieure ou égale à 1,50 m :

L'espace se trouvant en limite des propriétés privées et du trottoir peut être utilisé. La commune met à disposition des sachets de graines à dominante de plantes vivaces à développement adapté à cette largeur et une liste de plantes, de préférence résistantes et peu consommatrices en eau.

Dans tous les cas, la commune s'engage à ne pas désherber l'espace fleuri du signataire de la charte. La responsabilité de la commune ne pourra être engagée en cas de destruction accidentelle ou d'intervention sur la voirie pour des motifs d'urgence ou impérieux liés à la gestion du domaine public.



## ARTICLE 2 : Engagement de la sentinelle

### Pour un jardin au naturel, sans chimiques.

La sentinelle s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (interdits depuis 2020 par la loi Labbé), herbicides, insecticides ou engrais chimiques.

*Le Zéro Phyto, ce n'est pas seulement par souci d'écologie, c'est surtout pour ne pas jouer avec la santé publique. Les jardins particuliers représentent les 2/3 des usages non-agricoles des pesticides. Invisibles, inodores, ils restent pourtant dangereux pour tous les êtres vivants, y compris l'homme, pendant des dizaines d'années. Ces produits chimiques sont une source de pollution très importante et durable. Petit à petit, très sournoisement, ces toxiques s'accumulent et contaminent tous les milieux de vie, ainsi que l'ensemble des organismes sans exception. Seulement 10% des quantités utilisées atteignent leur cible. Après la pluie, le voyage de ces poisons commence et du fossé, au ruisseau, de la rivière au fleuve, ils finissent leur parcours dans les nappes phréatiques ou en mer. Il existe des recettes de substitution, des pratiques et des moyens de remplacement de ces produits toxiques. Il en va de la santé de tous !*



## ARTICLE 3 : Engagement de la sentinelle

### Pour un jardin au naturel, le retour de la biodiversité.

**La flore : planter, semer, boiser, fleurir, verdir... dans les moindres recoins.**

La sentinelle s'engage à laisser la place aux rudérales et aux plantes sauvages, car elles ne sont ni sales, ni moches, ni mauvaises !

*Même les pieds de mur peuvent abriter une précieuse biodiversité. Les entretenir de façon douce et ébouriffée, c'est assurer un espace de vie à des végétaux étonnants.*

*De la Dent de Lion à la Ruine de Rome, en passant par les Giroflées, Valérianes et autres Roses Trémières, il faut les laisser faire ! Tout un petit monde viendra s'installer autour de ces Belles de bitume. Il suffit juste de laisser un peu la nature reprendre ses droits et le spectacle sera bien plus étonnant qu'un morne trottoir minéral.*

La sentinelle s'engage à planter de la prairie fleurie, des mellifères.

*Les insectes et principalement les abeilles, contribuent à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleurs et des plantes cultivées.*

## La faune : accueillir, observer, s'émerveiller... belles rencontres garanties !

La sentinelle accepte de devenir une sentinelle de la faune des jardins.

*Hôtel à insectes, nichoirs, réfectoires et abreuvoirs pour les oiseaux, abris à chauves-souris, gîtes à hérissons ou refuges à rainettes, lézards, vers de terre, tritons ou écureuils... quand la nature tend ses bras, une faune incroyable vient s'y abriter. Des aventures émouvantes à vivre et à raconter... Albert Einstein a dit « Si les **abeilles** venaient à disparaître, l'humanité n'aurait **plus** que quatre années devant elle. » Alors invitons une nature bourdonnante à recoloniser nos espaces verts ! La lutte naturelle et écologique contre les nuisibles est difficile, mais pas impossible (pièges à frelons asiatiques ou à chenilles processionnaires...).*



### ARTICLE 4 : Engagement de la sentinelle

**Pour un jardin au naturel, des pratiques simples, économes, responsables et engagées.**

La sentinelle s'engage à rendre à la nature, ce qui appartient à la nature.

*Tondre sans ramassage pour restituer la matière organique au sol.*

*Utiliser les tontes, les résidus du désherbage ou des tailles au paillage des massifs, arbres et haies.*

*Éviter les incinérations, privilégier le compostage sur place des feuilles mortes. Elles alimenteront naturellement l'arbre qui les produit.*

La sentinelle s'engage à redonner la part belle aux essences oléronaises.

*Préférer les plantes emblématiques de notre île et du littoral. Ces végétaux seront mieux adaptés, plus résistants, plus économes en eau et en règle générale cultivés à proximité.*

*Bannir les plantes exotiques envahissantes (le buddleia, la renouée du japon, la jussie, l'herbe de la Pampa, le yucca, les griffes de sorcière, le séneçon en arbre...) qui se disséminent ensuite dans les milieux ruraux ou naturels. « Elles menacent la biodiversité de l'île, bouleversent l'identité de son paysage et entraînent de nombreux désordres écologiques et économiques. »*

Tolérance et lâcher-prise, seront les mots d'ordre de la sentinelle.

*Un jardinier moins stressé, c'est un jardin plus exubérant !*

*N'utiliser que des engrais et amendements organiques et limiter les apports d'une façon générale. Désherber sans brutalité et éviter de mettre la terre à nu pour limiter l'érosion. Pailler sans modération et si quelques plantes s'installent alors qu'elles ne sont pas les bienvenues ? Est-ce si grave ? Elles feront sans aucun doute le bonheur d'un insecte.*

La sentinelle s'engage à soigner le sol en valorisant des déchets organiques

*Parce qu'un jardin naturel prend racine dans un sol en bonne santé !*

*Utiliser la fertilisation organique pour nourrir le sol qui nourrira ensuite la plante. Privilégier le compost comme engrais. Il améliorera la structure du sol et réduira également l'impact écologique (réduction des déchets et de leur transport). Pailler le sol pour réguler les variations néfastes à la faune du sol et améliorer la pénétration de l'eau et de l'air essentiels aux plantes.*

La sentinelle s'engage à tendre vers un arrosage mesuré et raisonné.

*Limiter les apports d'eau sans nuire au développement des végétaux. Une pelouse d'ornement vert irlandais gourmande en eau, est-ce vraiment « tendance » ? Parce que l'eau potable est précieuse et chère, récupérer un maximum les eaux de pluie. Arroser aux heures les plus fraîches de la journée. Pailler encore et encore pour conserver l'humidité.*

La sentinelle s'engage à tolérer les envahisseurs tout en aidant leurs prédateurs à se développer.

*Pour une protection naturelle et raisonnée des plantes : À table les coccinelles !*

*Prévoir des refuges à insectes auxiliaires pour un jardin en pleine forme !*

La sentinelle s'engage à mélanger les essences d'arbustes, d'arbres et les espèces de plantes, associer vivaces, grimpantes, légumes, fleurs et graminées...

*Miser sur les plantes vivaces et limiter les plantes annuelles qui ont un bilan énergétique moins favorable.*

La sentinelle s'engage à récolter les graines, protéger les germinations spontanées, bouturer, repiquer... *les plantes n'en seront que plus résistantes.*

*Conserver les noyaux des fruits consommés et les planter pour offrir ensuite les petits arbres...*



## ARTICLE 5 : Engagement de la sentinelle

### Pour des cités plus vertes, plus de nature à nos pieds de mur !

La sentinelle s'engage à respecter les conditions suivantes d'implantation des végétaux :

Deux types de végétalisation sont autorisés :

La plantation de plantes vivaces sur trottoirs de plus de 1,50 m de largeur se fait dans des fosses réalisées par les services techniques municipaux (fosses longitudinales de 0,10 m de large et de 0,20 m de profondeur), sans entraver la circulation des personnes à mobilité réduite. La longueur des fosses dépendra de la configuration du trottoir. Dans ce cas la commune fournit la liste de plantes vivaces autorisées. Le riverain achète, plante et entretient les végétaux (arrosage, taille, ramassage déchets verts et feuilles).

Sur les trottoirs de moins de 1.50 m de largeur, les ensemencements de pieds de mur par semis : ils seront réalisés au droit du mur dans l'interstice situé entre le revêtement et le mur de clôture. Dans ce cas, la commune peut fournir un sachet de graines à dominante de plantes vivaces. Une autre technique consiste à insérer des petites boules d'argile contenant des graines dans les interstices.

La sentinelle s'engage à ce que ses plantations ne constituent pas une entrave au cheminement, soit par un développement excessif, soit par un état glissant du trottoir, provoquée par des matières organiques (feuilles ou fleurs en décomposition), ou autres.

La sentinelle s'engage à n'effectuer aucune modification.

L'agrandissement ou la création des fosses est strictement interdit sur le domaine public. L'accord du propriétaire est nécessaire si le riverain est locataire Toute plantation ou tout semi en dehors des zones définies dans la charte est strictement interdit.

La sentinelle s'engage à encourager et accompagner les initiatives citoyennes de fleurissement, participer à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie, protéger l'environnement.

Des rues très minérales, des trottoirs imberbes et impeccables, des pieds de mur mornes et nus... autant d'images tristes et sans vie, en tout cas d'un autre temps. **Il sera plus difficile d'entretenir les murs avec cette végétation à leur pied ? La largeur des trottoirs sera réduite ? Nous aurons les pieds humides en hiver ? Des mauvaises herbes vont proliférer ? Les plantes vont sécher sous les fortes chaleurs de la saison ?** Toutes ces remarques sont légitimes, mais dans la balance désagréments/bénéfices, elles ne pèsent finalement pas très lourd ! Le fleurissement volontaire des pieds de mur et des pieds d'arbres favorisera le retour de la nature avec son cortège de plantes, d'insectes, d'oiseaux et autres petits animaux.

Fleurissons, plantons partout et gageons que nos cœurs de bourg gagneront en beauté, en convivialité mais aussi en fraîcheur et en douceur de vivre !

## Signature de la charte du réseau des Sentinelles des Chardonnerets

La présente charte est valable pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation écrite par l'une des deux parties.

En cas de défaut d'entretien ou de non-respect des conditions de cette charte, la commune de Saint-Pierre d'Oléron rappellera au riverain ses obligations et récupèrera, sans autres formalités, la maîtrise de l'espace. Les plantations pourront alors être supprimées, sans préavis, ni indemnités.

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le

Signatures :